

Se faire INF – une construction causative

TORE FRØLAND SVEBERG

Universitetet i Agder

Résumé

Dans cet article, nous soutenons qu'il y a une différence nette entre *Elle a été violée* et *Elle s'est fait violer*. Bien que quelques linguistes aient proposé une lecture passive de la construction *se faire INF*, nous pensons qu'il est possible, et même le plus logique, de doter le sujet de cette construction d'une certaine responsabilité, aussi pour les cas où ce sujet est inanimé ou pour les cas où l'événement décrit est au détriment du sujet, comme dans la phrase ci-dessus. En effet, nous pensons qu'une certaine responsabilité est inhérente au sujet de la construction *se faire INF*, ce qui devrait inspirer la prudence à celui ou celle qui s'en sert.

1. Introduction

Intuitivement, quand on voit utiliser la construction *se faire INF*, on pense que le sujet de cette construction a fait faire une action dirigée vers lui-même, comme dans (1) :

1. Elle s'est fait couper les cheveux.

Pourtant, nous allons voir ci-dessous que plusieurs linguistes se sont prononcés pour une lecture passive de la construction *se faire INF*. Ce faisant, ils dispensent le sujet de la construction de toute responsabilité quant aux événements produits. Que ce sujet n'ait pas fait l'action de la sorte qu'il n'est pas l'agent (ou le sujet logique) de l'infinitif utilisé, c'est une évidence, mais conclure que le sujet n'est pour rien dans l'événement produit, reste pour nous une conclusion moins sûre. Après avoir considéré ce qu'en ont dit quelques linguistes, nous allons donc argumenter pour une restauration de *se faire INF* comme une construction causative. Il s'ensuit que nous pensons qu'il y a une différence entre le passif périphrastique et la construction *se faire INF*, même pour les cas où l'infinitif exprime un événement fâcheux pour le sujet, comme dans (2) et (3) :

2. Elle a été violée.

3. Elle s'est fait violer.

Dans la phrase (2), contenant le passif périphrastique, le viol est rapporté d'une façon neutre, et personne ne viendra à l'idée de doter une responsabilité quelconque à « Elle » en la lisant. Dans la phrase (3), il est également clair qu'« Elle » est passive dans le sens qu'elle subit une action menée par quelqu'un d'autre (qui n'est pas mentionné), mais nous ne pensons pas pouvoir exclure toute

responsabilité du sujet lorsqu'on utilise *se faire INF*. Au contraire, nous pensons qu'une certaine responsabilité est inhérente au sujet de cette construction, et que ce sera à celui ou celle qui s'en sert d'y être bien vigilant(e). Nous y reviendrons, mais laissons d'abord la parole à ceux qui défendent une lecture passive de *se faire INF*.

2. La lecture passive

Depuis 1967, plusieurs linguistes, à commencer par Dubois (1967) et Spang-Hanssen (1967), se prononcent pour une lecture passive de la construction *se faire INF*. Gaatone (1983) soutient que « la lecture passive de la CFP¹ est étroitement liée au sémantisme du verbe » (p.168), à savoir qu'elle apparaît comme la lecture la plus « naturelle » quand l'infinitif exprime quelque chose de « désagréable », comme par exemple dans (4) :

4. Roland s'est fait cambrioler. (Gaatone, 1983, p. 170)

Kupferman (1995) avance une hypothèse de deux constructions homonymes en *se faire INF*, celles de la CPSF (construction passive en *se faire*) et la CR (causative réfléchie). Kokutani (2005) distingue cinq lectures de la construction *se faire INF*, dont celle de « se faire *passif-fataliste* », et Novakova (2009) parle de « l'emploi de *se faire+Vinf* à valeur passive ».

Il est vrai que Tasmowski-De Ryck et van Oevelen (1987) concluent à la responsabilité du sujet, mais nous venons de voir ci-dessus que de parler de la valeur passive de *se faire INF*, n'a rien d'étonnant. Notons aussi ce que dit Raineri (2010) sur l'origine du sens passif de la construction *se faire INF* :

En conclusion, l'examen diachronique de SE FAIRE Ver révèle que le sens passif n'est pas dérivé d'un sens causatif originel. [...] On s'aperçoit que la lecture passive est disponible dès la naissance de la forme en moyen français – avant même l'émergence de la lecture causative [...] (Raineri, 2010, p. 332).

S'il est juste, comme soutenu ci-dessus, que le sens causatif se soit développé à partir d'un sens passif, cela change l'impression générale, jusqu'ici communément partagée, que le sens causatif précède le sens passif. Ce constat mériterait sans doute un examen détaillé, mais ici, c'est la possibilité même d'une lecture passive qui est problématisée.

Dans cet article, nous nous proposons de reprendre l'idée de la responsabilité du sujet, ce qui revient à ramener la construction *se faire INF* parmi les constructions causatives. Cela implique également le devoir de pouvoir expliquer, sous l'angle de la responsabilité du sujet, pas seulement des cas ressemblant aux exemples (3) et (4) ci-dessus, mais également le cas de sujets inanimés, tel que (5) :

5. La neige **se fait désirer** dans certains coins de l'Europe. (Novakova, 2009, p. 111)

¹ CFP = Construction Factitive Pronominale, ce qui équivaut à notre *se faire INF*.

Notre objet consistera donc en une défense sémantique et syntaxique de *se faire INF* en tant que construction causative. Nous allons commencer par un bref examen des composants élémentaires de la construction *se faire INF* pour ensuite traiter la construction entière.

3. Le verbe *faire*

Le verbe *faire*, issu du latin *facere*, exprime une activité, une action dans son déroulement, comme son homologue italien *fare*, par exemple dans l'expression *fare non parlare*.

Le verbe *faire* est un verbe extrêmement fréquent. Il est utilisé dans nombre de constructions plus ou moins figées (*faire la vaisselle, faire face à, faire le con*, etc.), mais sa fréquence est aussi due à ce qu'il fonctionne comme une variable verbale², comme par exemple dans *faire une maison* ou *faire un poème*, où l'on pourrait remplacer la variable *faire* par respectivement *construire* et *écrire*. En remplaçant la variable *faire* par le verbe approprié, on s'exprime aussi d'une manière plus précise. Prenons par exemple la question

6. Qu'est-ce que tu fais ?

où le verbe *fais* englobe en quelque sorte toutes les activités possibles, et où la question posée invite à une précision de l'activité de l'interlocuteur, telle que

7. Je regarde la télé.

Notons que les linguistes admettent que le verbe *faire* est un verbe factitif, agentif ou causatif, bien qu'ils acceptent une lecture passive de *se faire INF*. Par exemple, Kupferman se formule ainsi :

« puisque *faire* est agentif » (Kupferman, 1995, p.74)

« *faire* avec des prédicats non agentifs doit nécessairement prendre son sens plein, lexical – de verbe agentif » (id. p. 79).

Notons également que le verbe *faire* fait partie des verbes dits « supports », dont il existe une littérature assez importante³.

4. La construction *faire INF*

Que la construction *faire INF* soit une construction causative ne fait pas non plus l'objet de discussion. En effet, à nos connaissances, les manuels de grammaire

² Sous l'entrée *faire*, Rey, Rey-Debove et Robert (2002) décrit cette faculté d'être une variable verbale ainsi : « Ce verbe, comme verbe indépendant ou **substitut d'autres verbes**, ... » (souligné par nous).

³ Gaatone (2004, p. 239) et bien d'autres caractérisent par exemple *faire* comme verbe support dans *faire une déclaration*.

défendent tous cette conception. Citons à titre d'exemple Riegel, Pellat et Rioul (1994) :

« *Ce mélodrame fait* + [*Margot pleure*] → *Ce mélodrame fait* [*pleurer Margot*]
[...]

D'un certain point de vue, **les constructions causatives [faire + VInf]** s'analysent comme le résultat de l'enchâssement de la phrase de départ dans **la structure causative N₀ + faire**. En effet, *faire* et le verbe à l'infinitif ont des sujets distincts (p.ex. *ce mélodrame* et *Margot* dans l'exemple ci-dessus). »

(Riegel et al., 1994, p. 229, nous soulignons)

« [...] qui [*faire*] permet d'augmenter une phrase de départ d'**un actant initial représentant l'instance qui est cause du reste du procès**. »

(id., p. 230, nous soulignons)

Cependant, il a été avancé que le verbe *faire* change son statut en entrant dans la construction *faire INF*. Examinons quelques propos.

4.1 Le statut de *faire* dans *faire INF*

Certains linguistes réduisent le contenu sémantique du verbe *faire* dans *faire INF* en le qualifiant de « semi-auxiliaire ». Par exemple, dans *Le bon usage* (Grevisse et Goosse, 2008), le verbe *faire* est placé parmi les semi-auxiliaires. Voyons comment ceux-ci sont définis : « **Les semi-auxiliaires** sont des verbes qui, construits avec un infinitif, parfois avec un participe ou un gérondif, perdent plus ou moins leur signification propre et servent à exprimer diverses nuances de temps, d'aspect ou d'autres modalités de l'action. » (id. §819).

Pourtant, en regardant sous l'entrée concernant *faire*, il nous semble que le contenu sémantique du verbe *faire* est pleinement restauré. Pour *faire* suivi de l'infinitif, *Le bon usage* dit : « Il sert à former une périphrase factitive, de sens causatif : *Je ferai venir cet homme* signifie 'je ferai en sorte qu'il viendra, je serai cause qu'il viendra'. » (id. §821, f).

Nous nous permettons de remarquer qu'avec cette précision, le verbe *faire* semble garder plutôt que de perdre sa signification propre, ce qui remet en question sa classification comme semi-auxiliaire.

Jetons également un coup d'œil à ce qui a été dit sur les « coverbes ». Selon la définition de Kronning (2003) d'un « coverbe », d'un point de vue morphosyntaxique, le verbe *faire* en est un : « est coverbe (*CoV*) tout verbe qui se construit avec un mode impersonnel – infinitif, participe passé ou participe présent. » (id., p. 232).

Pourtant, que *faire* soit un auxiliaire, au sens strict, est moins sûr, si nous acceptons la définition de Kronning : « est *auxiliaire*, au sens strict, tout coverbe qui n'appartient pas au thème de la phrase. » (id., p. 233)

Et s'il ne l'est pas, la conséquence, toujours selon Kronning, est intéressante :

Les auxiliaires, ad-rhématiques et adfocaux, partagent ce qui pour nous est leur propriété définitoire – l'absence de rhématicité – avec le prototype grammatical, l'affixe, ce qui les distancie des coverbes (non auxiliaires), qui, rhématiques, se rapprochent du prototype lexical : le verbe plein non coverbal. (Kronning, 2003, p. 245)

Sur la base de cette définition, le verbe *faire* se rapprocherait alors d'« un verbe plein » et donc, de son sens lexical résiduel.

5. Le pronom réfléchi « se »

Le verbe *faire* étant causatif, et la construction *faire INF* étant une construction causative, serait-ce alors l'ajout du pronom réfléchi « se » qui est responsable de la lecture passive de *se faire INF* ? Melis (1990) traite en profondeur l'emploi du pronom réfléchi « se ». Le « se » peut renvoyer seulement à une partie du sujet (« Elle se mouche »), au sujet « en entier » (« Elle s'évanouit »), ou à plusieurs (« Les deux murs se touchent »). Le « se » peut renvoyer à un sujet animé ou inanimé. Il peut aussi occuper deux fonctions syntaxiques différentes, le COD (« Elle se lave ») et le COI (« Ils se sont parlé »). Pourtant, rien de tout cela ne nous semble impliquer une lecture particulière quand le « se » est employé dans la construction *se faire INF*. Prenons :

8. « Pierre s'est fait tuer »

une phrase dans laquelle « le responsable, sujet de *faire*, et l'exécutant, lié à l'infinitif, sont en effet nécessairement distincts. Il en résulte que *Pierre* est la victime, **même si une part variable de responsabilité peut lui être imputée.** » (p.96, nous soulignons) Melis précise qu'il regarde l'exemple (8) comme un énoncé causatif.

Gaetone (1983) juge que *se faire INF* provient de la construction causative non pronominale *faire INF*. Voici ce qu'il dit sur la correspondance entre *se faire INF* et *faire INF* :

L'interprétation de la construction factitive pronominale (CFP) est à l'interprétation de la construction factitive non pronominale correspondante ce que l'interprétation des verbes pronominaux (réfléchis et réciproques) est à celle des verbes non pronominaux correspondants. Les phrases suivantes s'opposent entre elles de la même façon :

Roland soigne ses enfants
Roland se soigne
Roland fait soigner ses enfants
Roland se fait soigner

(Gaetone, 1983, p. 164)

En conclusion, employer « se » revient tout simplement à diriger l'action vers le groupe nominal le précédant. Quelle que soit sa « fonction », celle-ci ne définit pas la nature passive ou causative de la construction *se faire INF*.

Maintenant, avant d'examiner la construction *se faire INF* dans sa totalité, non divisée, prenons un peu de recul pour voir s'il n'y a pas aussi d'autres possibilités

pour arriver à la même construction composée, à savoir *se faire INF*.

6. D'autres manières de composer ?

Nous avons procédé à l'intégration

faire → *faire INF* → *se faire INF*,

mais on pourrait aussi s'imaginer ajouter le pronom réfléchi avant l'infinitif, ce qui donnerait

faire → *se faire* → *se faire INF*.

Cela changera-t-il quelque chose ? De toute façon, on commencera par le verbe *faire*, déjà commenté, et si on est d'accord pour affirmer que ce verbe est causatif, et si on le combine avec « se », l'action se dirigera vers le sujet, comme dans (9) ou (10) :

9. Elle se fait belle.

10. Elle se fait des amis.

On pourra toujours soutenir que *faire* garde sa nature causative même après l'ajout du pronom réfléchi. Pour l'ajout de l'infinitif ensuite, on se retrouvera dans la même phase finale qu'avec la première intégration, déjà commentée.

En fin de compte, on aurait peut-être pu commencer par l'infinitif, comme c'est, en quelque sorte, le verbe principal dans la construction ? Nous pensons pourtant que partant d'un infinitif, on a plusieurs choix pour son utilisation (par exemple l'infinitif composé, l'infinitif précédé des verbes modaux, etc.), et, donc, que cela ne nous aiderait pas à éclaircir la genèse de la construction *se faire INF*.

7. *Se faire INF*

Ci-dessus, nous avons analysé la construction *se faire INF*, c'est-à-dire que nous avons étudié la signification des composants de cette construction. Cela ne nous a pas permis de justifier une lecture passive de la construction *se faire INF*. Serait-il alors possible que la construction en question, prise dans son ensemble, se soit écartée des significations originelles de ses composants ? Nous savons qu'il y a des constructions qui le font. Regardons par exemple ce que dit Lamiroy et Klein (2010, p. 4) sur les expressions verbales figées : « [...] à force d'aligner systématiquement les mêmes éléments consécutifs dans la chaîne linéaire, le sens individuel des mots au départ autonomes finirait par ne plus être perçu, au profit d'un sens global. »

Mais les constructions verbales, bien que s'alignant toujours et fréquemment dans un ordre précis, se distinguent clairement des expressions figées, à notre avis. Nous confessons avoir du mal à écarter les mots utilisés dans *se faire INF* de leur sens original. Et ainsi, on ne s'étonne pas à trouver que la lecture causative

s'impose le plus facilement. En voici quelques exemples :

11. Jeudi soir, un malfaiteur brandissant une arme de poing a fait irruption dans le magasin : sous la menace, il s'est fait remettre la recette, soit environ 2 500 €, et a pris la fuite. (Ouest-France, 23–24 octobre 2010, p.6)
12. Je me ferai représenter à la réunion par mon secrétaire. (Kokutani, 2005, p. 209)
13. Elle s'est fait couper les cheveux. (Blanche-Benveniste, 2007, p. 164)

Tournons maintenant aux cas dont la lecture est plus problématique. Est-il possible de maintenir une lecture causative pour tous les cas ?

7.1 *Se faire INF* et le procès désagréable

Le linguiste le plus connu pour avoir mis en relief l'infinitif, l'*INF* dans *se faire INF*, est peut-être Gaatone, qui en 1983 a publié un article intitulé *Le désagréable dans la syntaxe*. Ici, il souligne l'importance du « désagréable » pour la lecture passive de *se faire INF* :

C'est bien la lecture active, volontaire, qui est fondamentale dans la CFP [...], découlant directement de l'agencement des éléments dans la séquence. Celle-ci ne devient ambiguë, avec préférentiellement une lecture passive, que lorsque le verbe (ou expression verbale) principal désigne un procès désagréable, pour une société donnée et à une époque donnée.
(Gaatone, 1983, p. 170)

Regardons quelques-uns de ses exemples (id. p. 168, avec leur référence) pour bien comprendre à quoi il se réfère en parlant du « désagréable » :

14. C'est un écolier qui s'est fait écraser. (Stimm, 1957, p. 589)
15. Elle s'est fait renverser par une voiture. (GLLF, article *faire*)
16. Il s'est fait battre par ses adversaires. (Dubois, 1967, p. 124)

Rappelons, aussi, l'exemple (4) donné au début de notre article :

17. Roland s'est fait cambrioler. (Gaatone, 1983, p. 170)

Nous voyons bien que le « désagréable » émane tout d'abord de l'infinitif employé, et il est bien clair que pour tous les cas, la situation décrite n'est souhaitable pour personne, donc « désagréable ». Mais est-ce que cela revient à dire qu'on est en présence d'une « lecture passive », ou même, selon Kupferman, d'une **construction** passive ? Si oui, ne serait-ce pas la même chose de dire qu'une construction définie au départ comme causative, suite à « l'agencement des éléments dans la séquence » (Gaatone, 1983, p.170), pourrait changer de sens selon les infinitifs utilisés (puisque les autres éléments, le pronom réfléchi *se* et le

verbe *faire* sont toujours présents et immuables⁴) ? Nous trouvons cela improbable, qu'une construction à priori « fixée », une fois pour toutes si l'on se base sur la signification de ses deux premiers composants, puisse changer de sens selon la variable (l'infinitif) employée. Nous allons donc essayer d'expliquer les différentes variations, s'il s'agit d'un infinitif « désagréable » ou d'un sujet inanimé, en maintenant le sens originel de la construction *se faire INF*, exprimé si clairement par Gaatone (1983, p. 170) : « C'est bien la lecture active, volontaire, qui est fondamentale dans la CFP, découlant directement de l'agencement des éléments dans la séquence. »

Comment résoudre alors le problème du « désagréable » ? Nous pensons que par exemple Tasmowski-De Ryck et van Oevelen (1987) sont sur la bonne voie. Regardons deux exemples qu'elles donnent :

18. Elle est si bête qu'elle se fait avoir partout. (Tasmowski-De Ryck et van Oevelen, 1987, p. 48)

Dans ce premier exemple, Tasmowski-De Ryck et van Oevelen soulignent une responsabilité « involontaire » de S⁵, qui pourrait résider dans le fait d'une attitude particulière ou d'un trait de sa personne : « S est donc bien **présenté** comme (involontairement) responsable du phénomène déclenché. » (p. 48, nous soulignons).

19. Près de la mosquée El Azhar, un gavroche de 10 ans s'est fait tuer, mercredi, d'une balle en pleine poitrine. (Danell, 1979, p. 103)

Pour ce deuxième exemple, Tasmowski-De Ryck et van Oevelen jettent leur regard sur celui ou celle qui effectivement prononce ou écrit la phrase contenant la construction *se faire INF*. C'est cette personne-là qui attribue une responsabilité au sujet, bien que la situation soit « désagréable » pour ce dernier. Certes, il ne s'agit pas de prétendre que les sujets des phrases ont fait intentionnellement quelque chose, mais peut-être simplement y a-t-il un sous-entendu de l'ordre de : « il doit y avoir une raison pour cela » ou « il n'aurait pas dû être là » dans le dernier cas. Il est toujours possible de s'imaginer une sorte de « reproche » de la part de l'énonciateur, un reproche plus ou moins justifié, bien sûr, mais ici on évolue sur un plan psychologique individuel, ce qui rend possible toute sorte de jugement.

Nous terminons ce paragraphe par une question posée par Baudet, Cordier et François (1997) :

A quoi bon employer la construction *A se fait V_{inf} (par B)* [exemple : *Marie s'est fait tuer dans un accident de la route.*] alors que le français dispose d'une construction passive sémantiquement équivalente dans cette interprétation [« non causative (et donc non intentionnelle) »], exemple : *Marie a été tuée dans un accident de la route ?*

⁴ A part la conjugaison du verbe *faire*.

⁵ Tasmowski-De Ryck et van Oevelen schématise ainsi les actants de *se faire INF* : « (S Jean_i) fait (N₁ Pierre) montrer (N₂ quelque chose) (N₃ à Jean_i) » (p. 55).

Cette question mérite d'être posée. Nous ne pensons pas que la construction *se faire INF* et le passif périphrastique soient des constructions « sémantiquement équivalentes ». Nous pensons que le passif périphrastique ne donne qu'une description neutre de ce qui s'est passé. Si nous pouvons garder notre conception d'une construction causative pour *se faire INF* quel que soit le contexte dans lequel elle apparaît, nous aurons alors une construction qui n'exprime pas la neutralité.

7.2 *Se faire INF* à sujet inanimé

Quel traitement réserver aux exemples à sujet inanimé ? Rappelons l'exemple (5) :

20. La neige **se fait désirer** dans certains coins de l'Europe. (Novakova, 2009, p. 111)

Serait-il possible, tout simplement, de ranimer, de donner de la vie à ces sujets-là ? Supposons que nous soyons en présence d'une construction causative, la première démarche ne serait-elle pas d'essayer d'expliquer les exemples trouvés en accord avec le contenu sémantique de notre construction ? Cela nous paraît être la bonne méthode, avant d'introduire une nouvelle interprétation, ce qui reviendrait à affaiblir le sémantisme de ses composants. Alors, comment procéder ? On sait que dans la rhétorique, il y a l'**animation** et la **personnification**. Ces deux figures de style ont été beaucoup utilisées dans le romantisme littéraire, par exemple dans « La Cafetière » et « Le Pied de momie » de Théophile Gautier (Gautier, 1990, pp. 53–63 et pp. 247–262), mais les écrivains s'en servent toujours, et pourquoi ces deux figures de style ne s'appliqueraient-elles pas à notre construction, *se faire INF* ? Regardons ce que dit Lundquist (1990, pp. 125–126) sur la personnification :

La personnification est une métaphore particulière qui consiste à faire d'un être inanimé, insensible, ou d'un être abstrait et purement idéal, une espèce d'être réel et physique, doué de sentiments et de vie, de volonté et d'intelligence :

« La Renault 5, ineffable [sic] séductrice... élégante, un peu snob, mais elle n'a pas perdu la tête. D'un clin d'œil, elle redevient l'espiègle, la futée. »

(Publicité, dans *Elle*, 1977)

(Lundquist, 1990, pp. 125–126)

Maintenant, regardons deux exemples de *se faire INF* dont le sujet est inanimé :

21. Un grand bruit se fit entendre.

22. Les classiques cassettes vidéo VHS sont ainsi sur le point de se faire dépasser par les DVD.

(*Le Figaro*, 2002)

L'exemple (21) contient un infinitif fréquemment utilisé déjà en français

classique, et même un peu avant selon Raineri (2010). Dans son étude diachronique, elle soutient que les exemples avec les verbes de perception, pour lesquels elle préconise une lecture « spontanée »⁶ ou passive, précèdent les cas avec une lecture causative. Quoi qu'il en soit, il n'est pas difficile de s'imaginer un sujet « responsable » pour les exemples (21) et (22). Il s'agit seulement de donner de la vie aux sujets inanimés, ce à quoi une procédure rhétorique connue, celle de la personnification, est propice. Notons aussi que Novakova (2009), se basant sur un grand corpus (5788 cas), avance l'idée de lexicalisation pour les infinitifs les plus fréquents (*entendre, connaître, sentir, attendre, remarquer*), et elle fait remarquer que ceux-ci ont un sujet non animé plus souvent que d'autres infinitifs se trouvant dans la même construction, non lexicalisée. Elle en dit aussi que « La substitution avec le passif [périphrastique], si elle est possible, correspond à un important changement de sens. » (Novakova, 2009, p.117).

Qu'il s'agisse d'une lexicalisation ou non, nous croyons possible de garder la conception que *se faire INF* est une construction causative, une fois qu'on accepte le recours à la rhétorique pour les sujets inanimés.

7.3 *Se faire INF* – des cas d'une « responsabilité » particulièrement problématique ?

En lisant ce qui a été dit sur la construction *se faire INF*, nous sommes parfois tombé sur des exemples où les auteurs refusent toute interprétation impliquant une responsabilité quelconque de la part du sujet, ce qui nous pose un problème pour notre hypothèse qui responsabilise toujours le sujet d'une manière ou d'une autre. Kupferman (1995) en présente quelques-uns, dont celui-ci :

23. Les ethnologues racontent que les fillettes du Donyland se font violer par leur père dès l'âge de cinq ans. (Kupferman, 1995, p. 59)

Kupferman en dit que « les référents de sujets [...] sont dégagés de toute responsabilité civile ou morale », et vu leur bas âge, on ne peut qu'être d'accord avec lui, mais pourquoi la personne qui s'est exprimée ainsi n'a-t-elle pas utilisé le passif périphrastique :

24. Les ethnologues racontent que les fillettes du Donyland **sont violées** par leur père dès l'âge de cinq ans.

On pourrait très bien supposer que cela décrit précisément ce que l'auteur de cette phrase a voulu dire.

S'il n'y avait eu que cet exemple où l'auteur de la phrase semble responsabiliser fautivement son sujet, nous aurions peut-être pu conclure à un

⁶ Un terme emprunté au japonais : « Selon Shibatani (2006), la diathèse spontanée japonaise permet d'exprimer une - 'action non intentionnelle'-. Elle s'associe typiquement à des sujets non humains, ou, dans le cas de sujets humains, à des procès désignant des opérations mentales. » (Raineri, 2010, p. 324, note 303).

emploi erroné de la construction *se faire INF*, mais cela n'est pas le cas. On en trouve aussi d'autres exemples avec un sujet dit irresponsable, pour lesquels on pourrait peut-être avoir recours à une explication *ontologique* ? La cause du viol dans l'exemple ci-dessus serait alors expliquée tout simplement par le fait que les fillettes sont nées avec le sexe féminin. Le Goffic (1993) parle par exemple d'une « responsabilité ontologique » pour l'exemple « Paul s'est fait licencié (par son patron, par sa boîte) », dont il dit :

[...] même si Paul, employé irréprochable, a été licencié à son corps défendant et pour un motif économique, il est, inéluctablement, à l'origine de l'événement : sa « responsabilité » (pour autant que le terme soit acceptable) n'est ni matérielle, ni morale, ni psychologique, elle pourrait être qualifiée d' « ontologique ». (Le Goffic, 1993, p. 318)

Reprenons le cas avec le verbe *violier* à l'infinitif, en le « simplifiant » un peu (l'exemple (2) au début de l'article) :

25. Elle s'est fait violer.

Est-ce également facile de rejeter la responsabilité du sujet quand il n'y a pas d'indication d'âge ? Nous n'en sommes pas si sûr et pensons qu'il faudrait bien connaître le contexte, non seulement la situation dans laquelle s'est mise la fille ou femme victime (ce qui pour beaucoup ne joue aucun rôle dans la mesure où la femme n'est jamais à plaindre), mais aussi, et surtout, l'avis de celui ou celle qui exprime cette phrase. En effet, il se pourrait que la construction *se faire INF* ait été employée intentionnellement pour accuser la fille ou femme en question d'un comportement hasardeux, et dans ce cas, une certaine responsabilité est donc imposée au sujet de la phrase par celui ou celle qui la prononce.

Kupferman donne un autre exemple auquel nous souhaitons également porter un commentaire :

26. Elle sanglotait parce que son tout jeune bébé venait de se faire enlever les amygdales. (Kupferman, 1995, p.59)

Un « tout jeune bébé » n'est pas capable de « se faire faire » quoi que ce soit, d'où l'on pourra conclure à un emploi a priori fautif de la construction *se faire INF*. C'est probablement le père ou la mère du bébé, celle qui sanglote, qui a fixé le rendez-vous avec le chirurgien, ce dont l'emploi de *se faire INF* ne donne strictement aucun signe, ayant « son tout jeune bébé » comme sujet. Ce sont nos connaissances préalables qui nous aident à comprendre cette phrase, malgré la construction utilisée. Mais pourrait-on vraiment parler d'un emploi « fautif » ? Ne serait-ce pas plutôt, vu l'exemple précédent avec les fillettes du Donyland, encore un cas qui nous montre que la construction de *se faire INF* est devenue très (ou trop) « populaire », de manière qu'on ne réfléchit pas trop en l'utilisant ? Voyons par exemple ce que dit Blanche-Benveniste (2007) sur son emploi aujourd'hui :

Ces constructions sont très souvent utilisées, dans tous les registres de la langue française, tant par écrit que par oral, avec une grande quantité de lexèmes verbaux. Elles font partie de l'outillage grammatical de base du français et sont recensées dans toutes les grammaires.

(Blanche-Benveniste 2007, p. 155)

Nous avons aussi un autre type d'exemple (cité chez Novakova) que nous avons envie de mentionner, et qui, pour nous, indique la popularité et la facilité (ou légèreté) avec laquelle on se sert de la construction *se faire INF* :

27. Lionel Jospin déteste **se faire dicter** son calendrier.⁷

Novakova porte notre attention à ce que dans bien des cas, la construction *se faire INF* est précédée d'un verbe modal (*devoir, pouvoir, falloir, vouloir*) ou de sentiment (*détester, aimer, craindre*), dont l'exemple ci-dessus où ce verbe est souligné. Elle commente que « la substitution avec un passif est très peu naturelle » (Novakova, 2009, p. 116).

Encore une fois, sans connaître la situation dans laquelle l'exemple (27) a été exprimé, nous croyons à la possibilité d'un emploi « populaire ». Au lieu de focaliser sur la distinction entre « le passif » et « *se faire+Vinf* », comme le fait ici Novakova, nous croyons plus probable que l'idée derrière cette phrase est celle exprimée par (28) :

28. Lionel Jospin déteste **qu'on lui dicte** son calendrier.

Ceci n'exprime évidemment pas la même chose. Pourtant, penser que Lionel Jospin n'aime pas prendre l'initiative qui lui appartient en tant que sujet pour *se faire dicter* (dans l'exemple 27) est possible, mais cela nous paraît improbable, vu la complexité de la pensée que cela exige, entraînant aussi une forte chance de malentendu. Nous pensons alors que cet exemple, comme l'exemple (23), font preuve de la popularité de la construction *se faire INF*, qui ainsi se trouve peut-être sur la voie de grammaticalisation, un développement déjà en route selon beaucoup de ceux qui en soutiennent une possible lecture passive⁸.

7.4 *Se faire INF* – une lecture passive, seconde, dérivée ?

Certains linguistes ont parlé d'une lecture causative, première, originelle et d'une lecture passive, seconde dérivée (entre autres le TLF et Blanche-Benveniste, 2007). Nous ne voyons pas là de conflit avec notre thèse (que la construction *se faire INF* soit une construction causative pour tous les cas), vu que cette thèse, la

⁷ Il semble que Novakova ait simplifié un peu cet exemple, qui, dans une version antérieure (Novakova, 2008, p. 8), s'écrivait : « D'autant que Lionel Jospin, c'est une constante, déteste **se faire dicter** son calendrier », sans que cela ait des conséquences pour notre analyse, nous semble-t-il.

⁸ François (2001) parle de la désémantisation et la grammaticalisation pour la construction *se voir INF*. Nous n'avons pas évoqué explicitement la théorie de la grammaticalisation pour la construction *se faire INF* ici, mais la problématique y est sans doute reliée.

nôtre, focalise sur la première signification de la construction. Effectivement, ce point de vue coïncide avec le nôtre quant à la première signification.

8. Conclusion

Dans cet article, nous avons essayé de démontrer qu'il est possible de défendre la construction *se faire INF* comme une construction causative, malgré la nature parfois « désagréable » de l'infinitif et la présence de sujets inanimés. Dans notre argumentation, nous n'avons utilisé que le contenu sémantique des composants de la construction et une procédure rhétorique : la personnification. Il ne nous semble pas nécessaire d'avoir recours à une lecture passive, pour laquelle la langue française dispose de sa propre construction, le passif périphrastique. Nous notons que certains linguistes affirment que celui-ci, le passif périphrastique, a le « défaut » de ne pas pouvoir avoir un complément d'objet indirect comme sujet, et qu'entre autres la construction *se faire INF* peut y remédier, comme dans l'exemple suivant :

29. Elle s'est fait enseigner le russe. (Blanche-Benveniste, 2007)

Effectivement, la construction *se faire INF* admet un sujet dérivé d'un complément d'objet indirect de l'infinitif, ici demandé par « enseigner », mais nous ne pensons pas que ce fait entraîne nécessairement une lecture passive de *se faire INF* (et certainement pas dans notre exemple ci-dessus).

Cette étude se distingue donc clairement de plusieurs autres, menées ces dernières décennies, dans lesquelles la lecture passive de *se faire INF* a été avancée comme inévitable.

Bibliographie

- Baudet, S., F. Cordier et J. François (1997), « L'identification des classes de procès en contexte II : étude expérimentale », in: François, J. et G. Denhière (éds.), *Sémantique linguistique et psychologie cognitive : Aspects théoriques et expérimentaux*. Grenoble : Presses Universitaire de Grenoble, pp. 249–282.
- Blanche-Benveniste, C. (2007), « Les énoncés à causatifs réfléchis », in: A. Rousseau, D. Bottineau et D. Roulland (éds.): *L'énoncé réfléchi*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, pp. 155–173.
- Dubois, J. (1967), *Grammaire structurale du français: le verbe*. Paris : Librairie Larousse.
- François, J. (2001), « Désémantisation verbale et grammaticalisation », *Syntaxe & Sémantique*, 2, pp. 159-176.
- Grevisse, M. et A. Goosse (2008), *Le bon usage: grammaire française*. Paris : De Boeck.
- Gaetone, D. (1983), « Le désagréable dans la syntaxe », *Revue Romane*, 18, pp. 161–174.
- Gaetone, D. (2004), « Ces insupportables verbes supports : Le cas des verbes événementiels », in : G. Gross et S. de Pontonx (éds.), *Verbes supports: nouvel*

- état des lieux*. Amsterdam : J. Benjamins, vol. 27, no. 2, pp. 239–251.
- Gautier, T. (1990), *Contes et récits fantastiques*. Paris : Le livre de Poche.
- Kokutani, S. (2005), « Sur l'analyse unie de la construction 'se faire + infinitif' en français », in : H. Bat-Zeev Shyldkrot et N. Le Querler (éds.), *Les Périphrases verbales*. Amsterdam : J. Benjamins, pp. 209–227.
- Kronning, H. (2003), « Auxiliarité, énonciation et rhématicité », in : S. Mellet et M. Vuillaume (éds.), *Modes de repérages temporels* (Vol. Cahiers Chronos 11). Amsterdam : Rodopi, pp. 231–249.
- Kupferman, L. (1995), « La Construction passive en se faire », *Journal of French Language Studies*, 5, 1, pp. 57–83.
- Lamiroy, B. et J.-R. Klein (2010), *Les expressions verbales figées de la francophonie: Belgique, France, Québec et Suisse*. Paris : Ophrys.
- Le Goffic, P. (1993), *Grammaire de la phrase française*. Paris : Hachette Supérieur.
- Lundquist, L. (1990), *L'analyse textuelle: méthode, exercices*. København : Handelshøjskolens forlag/Nyt nordisk forlag Arnold Busck.
- Melis, L. (1990), *La voie pronominale: la systématique des tours pronominaux en français moderne*. Paris : Duculot.
- Novakova, I. (2008), « La construction se faire+Vinf : analyse fonctionnelle », Colloque RSL, Représentations du sens linguistique, IV, 28-30 mai 2008, Helsinki, Finlande.
- Novakova, I. (2009), « La Construction se faire + Vinf: Analyse fonctionnelle », in: E. Havu, J. Härmä, M. Helkkula, M. Larjavaara et U. Tuomarla (éds.), *La Langue en contexte*. Helsinki : Société Néophilologique, pp. 107–120.
- Raineri, S. (2010), *Analyse contrastive français–anglais du passif dans une perspective constructionnelle : Sens et fonction de BE Ven, ETRE Vé, GET Ven et SE FAIRE Ver*. (PhD Thèse de doctorat). Paris : Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3.
- Rey, A., J. Rey-Debove et P. Robert (2002), *Le Nouveau Petit Robert: dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*. Paris : Dictionnaires Le Robert.
- Riegel, M., J.-C. Pellat et R. Rioul (1994), *Grammaire méthodique du français*. Paris : Presses universitaires de France.
- Spang-Hanssen, E. (1967), « Quelques périphrases passives du français moderne », *Revue Romane*, 1, Spec. no., pp. 139–147.
- Tasmowski-De Ryck, L. et H. van Oevelen (1987), « Le causatif pronominal », *Revue Romane*, 22, 1, pp. 40–58.